

# POUR UN PACTE SOCIAL DE L'EAU<sup>1</sup>

Riccardo Petrella

*(Président de l'Institut Européen de Recherche sur la Politique d'Eau, Bruxelles B. Professeur d'Ecologie humaine à l'Accademia di Architettura, Università Svizzera Italiana, Mendrisio – CH)*

## RESUMEN

*La crisis del agua es una de las cuatro grandes crisis del mundo actual (agua, alimentación, energía y reconocimiento del otro) y como tal constituye uno de los fundamentales problemas sociales a resolver en la primera mitad del siglo XXI. Un problema que se ve agravado por ser utilizada el agua como mercancía. Existen varias razones por las que el agua adquiere importancia: ser fuente de vida; ser necesaria como objetivo para combatir la pobreza; elemento imprescindible para la necesaria transformación urbana; su carácter de "res pública" y como tal no mercantizable; consecuencias para el cambio climático y como pieza de la necesaria arquitectura política e institucional mundial a crear. Se trata de objetivos que además de necesarios son de posible realización.*

**PALABRAS CLAVE:** *Globalización, Crisis, Cambio Climático.*

## ABSTRACT

*Four big problems have to be solved during the first half of the 21<sup>st</sup> Century: the crisis of water and energy, the problem of food shortage and the reduction of solidarity. Several reasons explain why the water crisis needs to be solved: because it is a source of life; a requirement in the struggle against poverty; a basic element for urban transformation; because its is of its influence over climate change; and as part of the needed reorganization of world politics and institutions. Those aims are not only necessary but actually possible to attain.*

**KEY WORDS:** *Globalization, Crisis, Climate Change.*

## 1. Introduction

Le monde actuel est confronté à quatre crises majeures:

- la crise de l'eau (1,5 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable);
- a crise alimentaire (la flambée des prix de denrées de base telles que le blé et le riz a obligé les médias du monde entier à parler des peuples affamés de

---

<sup>1</sup> Texte légèrement adapté de la «conférence magistrale» tenue le 7 juillet 2008, à Saragosse, dans le cadre de la quatrième semaine thématique : «L'Eau, une ressource unique» de l'Expo 2008 (dont l'eau a été le thème central) et de la discussion sur le manifeste de l'eau qui a eu lieu le soir même, à l'initiative des responsables de l'Agora de l'Expo.

la Terre qu'on avait relégués aux oubliettes au profit de la primauté donnée aux «problèmes» de la sécurité des pays et des groupes sociaux riches);

- la crise énergétique (elle est de plus en plus violente dans ses manifestations – augmentation vertigineuse du prix du pétrole – et dans ses conséquences pour les économies, les pays et les régions les plus faibles et les plus vulnérables);

- la crise de la richesse (on a soutenu que la croissance prédatrice des ressources de la planète était source de richesse. Les désastres climatiques en cours et à venir ainsi que l'appauvrissement croissant d'une partie de la population mondiale, environ 2,5 à 3 milliards de pauvres absolus, prouvent que cette thèse était fallacieuse).

Il s'agit de crises structurelles de notre système économique mondial (la globalisation de l'économie capitaliste de marché) fondé sur le principe/croyance que la maximisation de la création de valeur pour le capital privé, qui est aujourd'hui surtout de nature financière, est la raison d'être de nos sociétés (1).

Ces crises remontent à la fin des années 1960, début des années 1970, lorsque les structures économiques mises en place après la Deuxième Guerre mondiale dans le monde occidental ont éclaté en morceaux avec la crise financière de 1971-1973 et la première crise énergétique de 1973. En fait, les dirigeants des grandes puissances économiques mondiales occidentales n'ont pas voulu voir et admettre que leurs priorités économiques, technologiques et sociales étaient porteuses de crises structurelles de nos systèmes sociétaux. Ils ont, au contraire, poursuivi leur chemin de la croissance de la richesse, insoutenable à tous points de vue. Pourtant, de très nombreux observateurs et groupes sociaux avaient fait noter et souligné le caractère insoutenable de ce chemin, même dans les rangs des classes dirigeantes (je pense, en particulier, au travail du Club de Rome). Pour rien.

Depuis trente ans au moins, le monde est en état de crise, même s'il donne l'impression – en raison de certaines avancées scientifiques et technologiques (les dernières en date étant celles qui sont liées aux technologies de l'information et de la communication) – d'être en «développement». En réalité, ces années durant, le monde a été le grand incubateur des crises décrites ci-dessus, dont désormais personne ne peut nier l'ampleur ni la gravité.

## **2. L'eau est fondamentalement une question sociale**

L'eau constitue, avec l'alimentation, l'énergie et la reconnaissance de «l'autre», la grande question sociale de la première moitié du xxie siècle. Il n'est pas question de hiérarchiser les « problèmes mondiaux » d'aujourd'hui. Mais il est vrai que la vie de toute espèce vivante dépend directement du soleil, de l'air et de l'eau et des autres espèces. On peut se passer de la viande de boeuf et des pommes de terre, de même que des spaghetti ; on peut se passer du pétrole (d'ailleurs, il le faut bien) ou de l'or, comme on peut vivre sans un travail rémunéré, sans des euros en banque, sans le GSM et l'auto. Mais, jamais on n'a pu et on ne pourra se passer

du soleil, de l'air et de l'eau. Il en va de même pour «l'autre» : si un être humain ne peut pas dire « tu », il n'existe point. Le soleil, l'air, l'eau non seulement sont à la base de la vie, ils sont la vie. C'est pour cela qu'Ovide, un poète latin d'il y a 2000 ans, a pu écrire que Dieu n'a fait ni le soleil, ni l'air, ni l'eau propriété privée.

L'eau est une «question sociale» dès l'existence d'un groupement humain : le pouvoir de décision en matière de propriété, d'accès et d'usage de l'eau est fondamental. Qui détient et exerce ce pouvoir contrôle l'accès à la vie. De nos jours, cependant, il faut être non seulement puissant, mais aussi riche, car, comme le montrent les rapports des agences des Nations Unies, et en particulier celui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publié en 2006, le 1,5 milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et les 2,6 milliards qui manquent de services d'hygiène sont dans cette situation non pas à cause d'un manque d'eau dans les régions où elles habitent, mais principalement parce qu'elles sont pauvres (2).

En outre, bien que l'eau soit vie, elle est désormais traitée comme une ressource/marchandise, un bien économique marchand que l'on peut s'approprier, acheter et vendre, comme on le fait avec le pétrole (ainsi dit-on de l'eau qu'elle est « l'or bleu », par analogie au pétrole, «l'or noir»). Surexploitée et «consommée» principalement en fonction des impératifs de la croissance économique et des intérêts des producteurs, des «consommateurs» et des actionnaires des entreprises d'eau, l'eau pour usage humain est de plus en plus rare et chère. Dès lors, elle est en train de devenir source de conflits et de pratiques sociales opposées aux principes de justice, d'égalité, de fraternité et de sagesse. Bref, la politique de l'eau a dépassé les seuls cadres et choix fixés par la politique environnementale pour devenir partie intégrante de l'agenda politique national et international. La prise de conscience des facteurs de nature anthropique en tant que principale cause du changement climatique a largement contribué à ce glissement.

Sans vouloir simplifier, on peut estimer que si la lutte contre la prétention du capital (agraire, industriel et financier) d'être propriétaire du travail humain et contre la prétention des puissances coloniales du Nord d'être propriétaires de l'Afrique, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et de l'Asie a constitué la grande «question sociale» des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles, le XXI<sup>e</sup> siècle sera marqué par la question de la vie, du droit à la vie pour tous, de la lutte contre la prétention (pour l'instant gagnante) du capital financier d'être propriétaire de toutes les formes de la vie sur la planète (y compris l'eau) (3). C'est dans ce contexte que s'inscrit l'eau en tant que la question sociale de cette première partie du siècle.

### **3. Les huit raisons qui font de l'eau la question sociale de cette première partie du XXI<sup>e</sup> siècle**

Les raisons qui font de l'eau la question sociale mondiale:

- L'eau est vie. L'accès à l'eau potable est dénié à 1,5 milliard de personnes et l'accès à l'eau pour l'hygiène, à 2,6 milliards de personnes.
- La pauvreté (2,8 milliards de personnes en 2007) est la principale raison du nonaccès à l'eau.

- Sans changement de tendance, la population des bidonvilles – un habitat inhumain – dépassera les 2,4 milliards de personnes en 2030.
- L'inégalité dans les rapports de pouvoir est à l'origine du nonaccès à l'eau pour certains groupes sociaux, à certains endroits. Question de la sécurité hydrique.
- Le régime de propriété de l'eau (bien commun, bien public ou bien privé, bien communautaire, national ou mondial, patrimoine de l'humanité) détermine la valeur sociale et les pratiques sociales de l'eau.

La première raison est constituée par les grandes inégalités entre êtres humains et communautés territoriales dans l'accès à l'eau, dans la quantité et la qualité de l'eau nécessaires à la vie et les activités productives. Selon les statistiques officielles, qui sous-estiment la réalité, le droit à la vie est dénié à plus de 800 millions de personnes qui manquent de nourriture, à 1,5 milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à environ 2,6 milliards d'êtres humains qui n'ont pas accès à l'eau pour l'hygiène. Ces inégalités se résument ainsi: 20 % de la population mondiale «consomme» 86 % des ressources hydriques de la planète. Le droit à la vie n'est pas garanti de manière égale pour tous.

Actuellement, la communauté internationale ne donne pas l'impression de vouloir prendre les mesures nécessaires pour garantir à tous les habitants de la Terre un accès à l'eau d'ici 2020. Au sommet mondial des Nations Unies tenu à New York en septembre 2000, elle a décidé que l'ambition maximale qu'elle pouvait nourrir était de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau et aux services sanitaires. On sait, à mi-parcours, que même cet objectif ne sera pas atteint. Par conséquent, il y aura toujours plus de deux milliards de personnes, au moins, sans services sanitaires et plus d'un milliard sans accès à l'eau potable en 2015.

La politique des usages (domestiques, agricoles, industriels, énergétiques) conditionne l'utilisation juste, solidaire, efficiente, durable, ou non, de la ressource. La gestion des services hydriques est le reflet des choix entre modes technocratiques et modes démocratiques (avec une réelle participation des citoyens).

- Le futur de l'eau est lié au changement climatique qui, pour sa part, est dû à des facteurs de nature anthropique.
- La solution de la crise mondiale de l'eau passe par la mise en place d'une nouvelle architecture politico-institutionnelle mondiale.

La deuxième raison réside dans le fait que le nonaccès à l'eau n'est pas principalement dû à une question de disponibilité limitée, voire de rareté, des ressources en eau. Seules quelques dizaines de millions de personnes dans le monde manquent d'eau parce qu'elles vivent dans des régions à forte pénurie d'eau (moins de 500 m<sup>3</sup> d'eau douce par an par habitant pour tous les usages), alors qu'environ 1,4 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau du fait qu'elles sont pauvres. Même là où l'eau douce est abondante et disponible, comme dans les pays amazoniens, en Afrique centrale et australe ou en Russie, les pauvres n'y

ont pas accès. En revanche, dans le désert le plus profond, les riches parviennent à s'approvisionner en eau.

À l'heure actuelle, des régions pauvres en eau, comme les pays de la péninsule arabique, la Californie, Israël et l'archipel des Canaries, sont capables de surmonter les problèmes d'approvisionnement grâce au dessalement de l'eau de mer. Les plus grandes stations de dessalement au monde se trouvent dans ces régions<sup>1</sup> et en Australie (4). Ces régions sont riches et elles ont les ressources financières pour investir dans les nouvelles technologies et continuer ainsi à irriguer leur agriculture d'exportation, leur industrie nucléaire et leurs industries touristiques, y compris les terrains de golf. L'Espagne est le principal pays européen en termes de production d'eau dessalée et de stations de dessalement (environ 1 000 stations). Les îles Canaries et la Catalogne sont à l'avant-garde, notamment pour faire face aux besoins croissants en terrains de golf, énormes consommateurs d'eau douce. En effet, la Catalogne possède déjà 45 terrains de golf (sur les 290 en fonction en Espagne) (5) et de nombreux autres sont prévus.

Les processus d'appauvrissement de la population mondiale et de croissance des inégalités socio-économiques, loin de diminuer en intensité, n'ont fait qu'augmenter depuis les années 1970, en s'accéléralant à partir des années 1990. Les pauvres deviennent plus pauvres et plus nombreux et les riches deviennent plus riches au détriment des classes sociales moyennes et des pays « moyennement développés » ou qui sont « en voie de développement » (sic !) depuis trente ans.

Il faut se rendre à l'évidence. La réalité brutale est simple: l'éradication de la pauvreté et le droit à la vie pour tous ne figurent pas parmi les principales priorités des groupes sociaux dominants du monde (pays du Nord et du Sud confondus). Leurs priorités sont leur puissance, leur richesse, leur compétitivité, leur survie. La tendance des dominants n'est pas de combattre la pauvreté (ou l'injustice) mais de combattre les pauvres.

Ainsi :

- le dessalement de l'eau de mer est une priorité majeure pour la production agricole destinée à l'exportation et pour les terrains de golf des régions riches du monde où il y a pénurie d'eau;
- au Brésil, l'eau douce utilisée pour la production de soja destinée à l'exportation est surexploitée, alors que plus de 40 millions de Brésiliens « meurent » de faim (rappelons que le Brésil vise à augmenter la production de bioénergie, laquelle nécessite plus de 1 000 litres d'eau douce par litre d'essence produit);
- les profits privés des ventes d'eau minérale et d'eau de source en bouteille (eaux qui sont de propriété publique) dépassent les 50 milliards de dollars par an, à savoir deux fois et demie le montant qui permettrait à 2,6 milliards d'êtres humains d'avoir accès à des latrines publiques;
- les dépenses militaires mondiales pour une année (environ 1.870 milliards de dollars en 2007 sur un produit mondial brut de 72.000 milliards/ estimations 2007) sont supérieures à ce que l'on devrait dépenser en 10 ans pour

permettre à tous les habitants de la planète d'avoir accès à l'eau potable, aux services sanitaires et à la santé de base.

La troisième raison est la suivante : les agences compétentes des Nations Unies prévoient qu'en 2030, 2,4 milliards de personnes habiteront des bidonvilles (6). En Afrique, en Asie et en Amérique latine – où sont situées 42 des 61 « mégapoles » du monde avec plus de cinq millions d'habitants – plus d'un milliard d'êtres humains vivent actuellement dans des bidonvilles, dans des conditions de pauvreté structurelle, de violence physique, sociale et morale collective, d'exclusion de tout genre et de déni des conditions minimales d'existence dite « humaine ». Les riches des pays du Nord n'y laisseraient même pas vivre leurs chats. Les bidonvilles, vraies « banlieues » du monde, méritent bien leur appellation. Jadis, les « ban-lieues » étaient le lieu d'extension, en dehors de la ville, de la législation émise (le ban) par le pouvoir politique. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot a changé de signification pour devenir le lieu des personnes « mises au ban », c'est-à-dire les personnes qui – industrialisation et urbanisation sauvages aidant – n'étaient pas capables de vivre dans les villes, de se permettre un habitat socialement sain quoique modeste. Si bien qu'aujourd'hui, la mise au ban des pauvres dans nos villes et l'abandon des banlieues à leur destin font partie intégrante des choix réels opérés ces trente dernières années par nos classes dirigeantes.

Les habitats qui intéressent les dominants sont les villes globales et les villes compétitives. Les villes globales sont celles qui, par leur dimension et par la richesse et l'importance de leurs fonctions et activités, constituent d'énormes réseaux mondiaux entre pouvoirs forts, capables d'influencer le devenir de l'économie et des populations du monde. Actuellement, elles sont une douzaine seulement à pouvoir se prévaloir d'un tel statut, dont les suivantes: New York, Londres, Tokyo, Shanghai, Paris, Singapour, Los Angeles, Berlin, São Paulo et Francfort. Les villes globales sont l'expression des logiques de puissance et de l'aggravation des inégalités structurelles sur lesquelles se fonde la mondialisation actuelle, à savoir « l'archipel mondial ». Ce qui intéresse, dès lors, les groupes dominants des villes « capitales » (nationales et régionales) est de faire entrer leur ville dans le « club des villes globales ». Pour eux, le problème des bidonvilles/banlieues n'est pas une priorité.

Pour les groupes dominants, les biens et les services essentiels comme l'eau et la santé, les biens et les services collectifs comme les transports publics, les jardins d'enfants, les musées, les universités et les savoirs/connaissances, et la protection des sols et des villes contre les inondations et les calamités naturelles sont devenus principalement des patrimoines fonciers et financiers à privatiser, dont la gestion doit être confiée à des sociétés privées, voire des sociétés mixtes publiques/privées, ayant comme objectif l'accroissement de la création de valeur pour le capital financier. Il en va de même d'un terrain bâti, d'un pâté de maisons, d'un petit parc, d'un théâtre, d'un hôpital, etc. Tout est traité comme un bien économique qui ne se mesure que par sa valeur « marchande » et financière et par sa contribution à la compétitivité de la ville.

Pourtant, les germes et les désirs d'autres devenir des villes sont partout, à Mumbai comme à Lagos et à Stockholm. Les « architectes » d'un autre devenir n'ont

pas disparu. Ils sont à l'oeuvre lorsqu'ils ouvrent une école primaire de quartier, lorsqu'ils luttent pour l'emploi des jeunes à Naples ou à Johannesburg, lorsqu'ils implantent des éoliennes ou réalisent un plan systématique de réduction de la consommation énergétique, lorsqu'ils inventent de nouveaux systèmes d'échange local et expérimentent des systèmes agricoles «urbains» distance zéro. Ils sont à l'oeuvre, aussi, lorsqu'ils réussissent, comme à Santa Fe, en Argentine, ou à Atlanta, à republiciser la gestion des services hydriques. Transformer les bidonvilles en des habitats dignes d'une vie humaine, en passant par le changement radical de nos villes, sera le grand défi politique et social du monde au cours des générations à venir. L'eau jouera un rôle essentiel déterminant dans la capacité réelle d'effectuer une telle transformation.

La quatrième raison est liée aux rapports de pouvoir. Dans le contexte des rapports de pouvoir actuels, la sécurité hydrique – à savoir la sécurité en approvisionnement d'eau pour la vie et pour l'existence des collectivités humaines – se traduit essentiellement par la sécurité en approvisionnement des groupes économiques et sociaux forts des pays les plus puissants sur les plans politique, économique et militaire. Aujourd'hui, face aux conséquences négatives du changement climatique sur la disponibilité quantitative et qualitative d'eau douce (je reviendrai sur ce thème à la septième raison), les sujets les plus concernés et « préoccupés » par les questions de la sécurité hydrique sont, d'une part, les entreprises multinationales privées, grandes consommatrices d'eau telles que Coca-Cola, Danone, Nestlé, Unilever, General Electric, Levi Strauss, les papetiers, les industries chimiques... et, d'autre part, des pays puissants comme les États-Unis, Israël, la France, la Chine, la Russie, l'Inde, le Brésil.

Le concept de sécurité hydrique est, de facto, un concept biaisé, défini et mesuré en fonction surtout de la sécurité agricole, alimentaire, économique et militaire des groupes sociaux les plus puissants. L'utilisation toujours plus grande de la technique du dessalement de l'eau de mer s'inscrit dans cette perspective de sécurité. Passer à une conception et à une application concrète d'une sécurité hydrique collective, pour tous, représente l'un des défis sociaux/politiques majeurs à résoudre au cours des 30 à 40 prochaines années.

Les cinquième et sixième raisons, indissociables, constituent l'élément central de la manière de voir et de poser l'eau en tant que «question sociale». Je me réfère, d'une part, au problème de la propriété de l'eau et, d'autre part, au problème du financement, de la gestion et du contrôle des usages de l'eau et des services hydriques de base (eau potable et assainissement).

Voici les principales conceptions prédominantes à l'heure actuelle en matière de propriété de l'eau:

- l'eau est un don de la nature (sociétés paysannes...), un don de Dieu (mondes chrétien, musulman...), elle appartient à tout le monde, elle est un bien commun, tout le monde doit pouvoir accéder à l'eau, l'eau est un patrimoine de l'humanité;
- l'eau en tant que ressource naturelle (la pluie, l'eau des fleuves et des lacs, des nappes...) est un bien commun. Cependant, dès qu'il y a intervention

humaine pour transformer l'eau naturelle en eau potable ou utilisable pour l'industrie, pour les hôpitaux ou pour l'agriculture, l'eau devient un bien économique appropriable, vendable et utilisable à titre privé;

- l'eau appartient à la communauté de base (thèse des populations des villages de l'Inde, des régions amazoniennes, des villages d'Afrique, des populations autochtones du Grand Nord américain et canadien);

- l'eau est la vie, l'eau n'appartient pas aux humains mais les humains appartiennent à l'eau (conception répandue au sein de toutes les populations «indigènes» du monde);

- l'eau est une ressource/bien de la « nation » (constitution de la France), bien commun national, bien public de l'État, voire «bien commun de la communauté régionale» (l'eau en Lucanie/Italie est l'eau de la Lucanie);

- l'eau est un bien commun, public, mondial/universel, patrimoine de l'humanité dont elle doit faire usage dans le respect et la sauvegarde de la vie sur la planète, pour les générations futures et toutes les espèces vivantes.

Comme on peut le constater, les conceptions varient d'une population à l'autre, d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays, entre «collectivités locales» et État central. Personnellement, je suis partisan de la dernière conception. Les exemples donnés montrent clairement que la propriété de l'eau est essentiellement un problème de choix de société, une «question sociale».

Il en est de même en ce qui concerne le financement, la gestion et le contrôle de l'eau. Pour simplifier, on peut dire que deux thèses principales s'affrontent à ce sujet.

La première, que l'on pourrait appeler «la thèse de la marchandisation de l'eau», part du principe que l'eau est une ressource/marchandise comme toute autre ressource naturelle ou artificielle: la terre, le blé, les plantes, les animaux, les gènes humains, un logo, un roman, une maison. Comme il a été mentionné plus haut, tout a une valeur marchande, donc un prix d'échange d'où provient la création de richesse nouvelle pour le capital (productif et financier). Le financement des infrastructures doit être laissé aux utilisateurs de l'eau, aux consommateurs. Telle est la fonction du prix de marché de l'eau en vrac et des services d'eau. Dès lors, le prix doit être fixé de manière à récupérer tous les coûts de production (investissements et profit compris) par un taux de retour sur l'investissement adéquat et attrayant (par rapport à d'autres emplois alternatifs du capital financier). Dans le cadre de cette thèse, le gestionnaire le plus approprié est l'entreprise privée, le secteur public étant targué d'inefficience, d'inefficacité et d'«anti-économicités». L'idée centrale de cette thèse est qu'il faut bien distinguer entre la propriété, la gestion et le contrôle des ressources naturelles vitales comme l'eau. La propriété de l'eau doit rester publique et l'État devrait s'intéresser surtout à se donner les moyens pour garantir un contrôle efficace de la gestion de l'eau qui elle, au contraire, doit être confiée au privé. Selon cette thèse, à l'État il reviendrait la tâche de fixer les règles (concernant le marché des services publics et les conditions de la délégation de service public aux sujets privés) et de garantir le contrôle du respect des règles, en particulier celles concernant la concurrence. Cela, dans

l'intérêt des consommateurs/utilisateurs et des actionnaires. Aux entreprises privées il appartiendrait la fonction de régulation effective des usages de l'eau (par les marchés concurrentiels) et de la production de richesse correspondante (et sa redistribution en fonction du taux de retour sur l'investissement).

Cette thèse a été et est largement appliquée en ce qui concerne non seulement la distribution de l'eau potable mais aussi l'eau de source et l'eau minérale en bouteille. Depuis le début du siècle dernier, celles-ci sont soumises aux régimes de la concession d'exploitation de la ressource, qui reste de propriété publique, ou de la délégation de service. L'expérience de ces trente dernières années montre que dans tous les pays où la séparation entre propriété, gestion et contrôle a été appliquée, les pouvoirs réels de contrôle sur les eaux sont passés inexorablement aux mains des gestionnaires, de ceux qui savent parce qu'ils font.

En outre, les autorités publiques – le plus souvent actionnaires des sociétés privées de gestion – deviennent elles-mêmes prisonnières de l'impératif des rendements financiers, se trouvant en général dans une situation de conflit d'intérêt (étant à la fois contrôleurs et actionnaires).

La deuxième thèse – que l'on peut appeler «la thèse de l'eau 'res publica'» - affirme l'intégration, sous l'autorité unique de l'État, de la propriété, de la gestion et du contrôle. Elle soutient que l'eau et les infrastructures de services d'eau doivent rester de propriété publique (en tant que biens du « trésor public », du patrimoine de l'État), que les services d'eau doivent être gérés par des organismes économiques publics, étatiques et non étatiques, soumis au contrôle des autorités préposées de l'État. En ce qui concerne le financement, cette thèse considère que les coûts liés à l'accès à une eau qui soit de quantité et de qualité es droits individuels et collectifs, à savoir, 50 litres par jour par personne pour l'eau potable et les services sanitaires, et au moins 1000 m<sup>3</sup> par personne par an pour tous usages confondus, doivent être financés par la fiscalité générale et spécifique, selon des règles et des mécanismes clairs et contrôlables. Pour les coûts liés aux usages dépassant le seuil des droits, il faut appliquer une tarification progressive jusqu'à un seuil d'usage interdit, car non durable et, donc, intolérable.

Le débat reste entièrement ouvert, particulièrement en ce qui concerne les choix. Après trente ans de tendance à la marchandisation de l'eau, on note ces derniers temps des signes légers de résistance et de renversement possible. C'est bien une question sociale.

La septième raison est liée aux conséquences du changement climatique sur l'eau. Les termes de la question sont relativement simples eu égard à la grande complexité du sujet. Si le réchauffement de la température moyenne de l'atmosphère dépasse les deux degrés d'ici 2100, les conditions de vie sur la planète seront dramatiquement bouleversées, et de manière irréversible: fonte des calottes polaires et des glaciers «éternels», avec pour conséquences l'augmentation sensible du niveau de l'eau des mers, une forte raréfaction de l'eau douce, l'extension considérable de la désertification des territoires, des bouleversements radicaux des cycles de l'eau, des problèmes énormes en ce qui concerne les terres fertiles, la production alimentaire... Si l'augmentation de la température est de moins de 1,8 degré, on pourra mitiger les bouleversements mentionnés ci-dessus sans pour

autant empêcher la raréfaction marquante de l'eau douce (on annonce le risque qu'en 2032, 60 % de la population mondiale vivra dans des régions à pénurie d'eau douce), les processus de désertification (par exemple, des régions de la Méditerranée), l'augmentation en nombre et en intensité des événements extrêmes (inondations meurtrières suivies par des périodes de sécheresse), les mouvements importants de population (on parle de centaines de millions de migrants environnementaux à travers le monde au cours de ce siècle), etc.

Les stratégies de mitigation et d'adaptation, élaborées et en cours de mise en place par les États et les groupes socio-économiques au pouvoir pour lutter contre le réchauffement de l'atmosphère, tournent autour de trois grands axes:

- l'axe technologique: développement intensif du dessalement de l'eau de mer, diffusion des stations de dépuración, nouvelle vague importante de construction de grands barrages, le tout pour assurer, dans tous les cas, une croissance de l'offre d'eau douce répondant aux besoins «stratégiques» de la croissance de l'économie mondiale;
- l'axe financier: mobilisation généralisée des capitaux privés, dans le cadre des marchés de capitaux mondiaux libéralisés, pour garantir les énormes ressources nécessaires pour le financement des grands travaux infrastructurels à travers le monde entier;
- l'axe économique: confier aux instruments reposant sur les mécanismes du marché (market-based instruments (MBI)) la tâche de réguler l'allocation des ressources disponibles de la planète par des mécanismes tels que le marché des émissions de CO<sup>2</sup>, le marché des eaux polluées, le marché des déchets, le marché des dérivés financiers appliqués à l'environnement, à la mer, à la protection des sols.

Il s'agit de solutions cohérentes avec les logiques aujourd'hui prédominantes définies par les pays du « Nord » et qui, par conséquent, soulèvent de fortes questions sociales relativement aux aspects éthiques, humains et politiques. Les stratégies de lutte contre les conséquences du réchauffement de l'atmosphère ne sont pas principalement des questions d'ingénierie technique, financière et marchande, mais d'ingénierie politique, sociale et humaine.

Justement, la huitième raison nous rappelle que tout ce qui a été dit jusqu'à présent dans cet essai est conditionné par la mise en place ou non d'une nouvelle architecture politique et institutionnelle mondiale. Il est manifeste que le principe de souveraineté nationale sur les ressources naturelles n'a pas empêché les évolutions et les situations critiques et potentielles ici décrites d'émerger et de s'affirmer. Bien au contraire. Dès lors, ce principe ne saurait gouverner la solution des problèmes et, donc, ne peut être utilisé comme base de l'architecture politique mondiale des prochaines décennies. Clairement, on ne peut pas non plus compter sur les mécanismes de coopération internationale intergouvernementale. Malgré les succès incontestables accumulés ces 60 dernières années, les agences des Nations Unies présentent un bilan «consolidé» mitigé qui ne leur donne guère le droit de se considérer aptes à rester les éléments portants de l'ingénierie politique mondiale à construire pour «gouverner» le monde.

La solution proposée par ceux qui nous gouvernent est la « gouvernance », c'est-à-dire la mise en place d'un mécanisme de discussion, de dialogue, de confrontation et de décision – de l'échelle régionale à l'échelle continentale et mondiale – selon lequel tous les acteurs concernés (appelés stakeholders/ porteurs d'intérêts) sont mis, au niveau des négociations, sur le même plan, y compris les États. Le principe de «gouvernance» s'appuie aussi sur l'adoption/ acceptation de trois mécanismes: l'autorégulation et l'autocertification, la soft law opposée à la hard law, et celui de « law and finance » qui attribue aux critères de rentabilité financière le pouvoir de déterminer les formes et les contenus prioritaires de la régulation. En réalité, la gouvernance se traduit par la marchandisation et la privatisation du politique. Proposer que le principe de gouvernance s'applique au domaine de l'eau et du changement climatique soulève une importante «question sociale».

L'objectif de la mise en place d'une nouvelle architecture politico-institutionnelle mondiale ne sera pas facilement atteint. Il en est de même pour l'ensemble des solutions au problème mondial de l'eau. Je crois, pourtant, que les solutions existent et sont réalisables. Il faut évidemment, comme le démontre la question de la lutte contre le réchauffement de l'atmosphère, que l'on prenne les mesures radicales qui s'imposent – par exemple, celle de diminuer d'ici l'an 2050 de 60 % la production moyenne mondiale des émissions de CO<sup>2</sup> par rapport au niveau des émissions de 1990. Cet objectif ne sera certainement pas atteint si les Etats-Unis – au-delà des positions de la Chine, de l'Inde, du Brésil et de l'Union européenne – , continuent à soutenir que le niveau de vie des Américains n'est pas négociable (the American way of life is not negotiable).

Il faut à cette fin travailler pour la concrétisation d'une série d'objectifs fondateurs d'un autre devenir. Ce sera la tâche d'un nouveau Manifeste de l'eau pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

## Notes

1. J'ai analysé ce principe/croyance que j'ai appelé TUC (Théologie universelle capitaliste) dans Riccardo Petrella, *Pour une nouvelle narration du monde*, Montréal, Écosociété, 2007. Sur la globalisation, voir aussi mon essai *Les écueils de la mondialisation*, Montréal, Fides, 2001.

2. PNUD, *Rapport sur le développement humain 2006*. Au-delà de la pénurie: pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau, New York, 2006. En édition commerciale par Economica, Paris.

3. J'ai traité de ces aspects dans une série de quatre articles («Pour un gouvernement des biens communs»), publiés dans le quotidien italien // *Manifesto* les 27 et 30 août et les 1<sup>er</sup> et 3 septembre 2006.

4. Cf. Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace du Maroc, *Dessalement d'eau, Dossier informatif*, Actes de la rencontre hispano-marocaine de 2006, en collaboration avec le gouvernement espagnol, [www.matee.gov.ma](http://www.matee.gov.ma).

5. Voir le site sur le golf en Espagne: [www.alquiler-direco.com](http://www.alquiler-direco.com).

6. PNUD, *Rapport sur le développement humain 2007-2008. La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, New York, 2008.